

## EDITO

Bonjour à toutes et tous,

Pour bien terminer l'année et bien débiter les fêtes, la mairie renouvelle sa manifestation gourmande au sein de notre village pour tous les habitants avec le concours des élus, des bénévoles, des associations, pour partager ensemble un moment de convivialité.

Chaque association de notre village pourra vous offrir un moment de partage par le biais d'une dégustation culinaire et de breuvage, préparés par leurs soins.

Une nouvelle arrivée, l'association Outil en mains, nouvellement créée sur le plateau et qui occupe les locaux au-dessus de la cure, sera présente pour se faire connaître.

Un petit marché de producteurs locaux sera également présent pour l'occasion. Vous pourrez acheter leurs spécialités.

L'année se termine dans un rythme soutenu de manifestations qui, je l'espère, ont pu divertir vos week-ends.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Jean-Claude DUPLAIN

## AGENDA

### DECEMBRE 2022

**Vendredi 2 de 16h30 à 19h** : Retrait des commandes de Reblochon et sapins organisé par le Sou des Ecoles devant la mairie et des lumignons réalisés par les enfants de l'école

**Vendredi 2 de 18h à 19h** : Vente mobilier d'école vintage (RV près de l'entrée de la garderie côté cour)

**Dimanche 4 à partir de 10h** : Retrait des commandes de tripes organisé par l'Association Les Haies en Fleurs à la salle des fêtes

**Mercredi 7 de 14h à 16h sans RV** : Permanence de l'architecte du Pilat à Condrieu (bâtiment les Eclats, face à la mairie), renseignement gratuit, sans rendez-vous (Tél. 04.74.87.52.01)

**Mercredi 7 sur RV** : Permanence INFO ENERGIE à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie), renseignement gratuit (Tél. 04 37 48 25 90), de 9h30 à 16h, gratuit, sur rendez-vous.

**Samedi 10 à partir de 15h** : Fête gourmande devant la mairie

**Jeudi 15** : Repas de Noël des enfants de l'école à la cantine

**Vendredi 16 de 16h et 18h et samedi 17 de 9h à 11h30** : Récolte de batteries de tout véhicule organisée par les parents d'élèves sur le parking devant la salle des fêtes

**Vacances scolaires du 23/12/2022 au soir au mardi 3/01/2023 au matin**

**Fermeture de la mairie du 26 décembre au 1 janvier 2023**

### JANVIER 2023

**Vendredi 6 de 10h à 18h** : Ludomobile à la salle des fêtes

**Vendredi 6 à 19h** : Vœux du maire à la salle des fêtes, (les nouveaux habitants sont les bienvenus)

**Du 19 janvier au 18 février** : Recensement de la population des Haies

**Dimanche 29** : Matinée boudin du Sou des Ecoles

**Tous les mardis de 14h à 18h** : Belote organisée par l'Association Les Haies Fleurs à la salle des fêtes

## ACTUALITES

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.



Rejoignez-nous sur  
**facebook**

### Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr)

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)

## INFO MAIRIE

### RESULTAT DU CONCOURS PHOTO

Bravo à **Laurence LEMAITRE**

qui a gagné le concours photo organisé par la mairie sur le thème « **Les 4 saisons aux Haies** » avec sa photo prise le 1/04/2022 à La Casson.

L'exposition des photos des participants s'est faite en parallèle à la cérémonie du souvenir le 11 novembre.

Sa photo sélectionnée par les personnes présentes fera la page de couverture du prochain bulletin municipal début janvier.

Merci à tous les participants !



## RETOUR SUR LE 11 NOVEMBRE

Merci d'être venus nombreux pour perpétuer le devoir de mémoire :

- à tous les habitants de tout âge.
- aux personnalités qui nous ont fait l'honneur de leur présence dans notre petit village : Mr Rochas, Sous-Préfet du Rhône Sud, Mr Guilloteau, Président du Département du Rhône, Mr Marion, maire de Condrieu et Conseiller Départemental, Mr Simon, président de la section FNACA.
- aux élèves de l'école pour la lecture de lettres de Poilus et à leurs enseignantes.
- à la Chorale des 4 Vents
- à Monsieur Guinand pour l'exposition sur la première guerre mondiale.



## SOBRIETE ENERGETIQUE

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes, dans le cadre du plan de sobriété demandé aux collectivités :

- La coupure de l'éclairage public étant la première priorité, l'extinction de l'éclairage est désormais de 21h à 6h la semaine et le samedi de 23h à 6h.
- L'éclairage décoratif de Noël ne sera pas activé (motifs sur les lampadaires, les guirlandes des façades de la mairie et le contour de l'église).
- Les températures dans les bâtiments publics seront réduits (mairie, salles de réunion, salle des fêtes, école, garderie, cantine).
- Le SYDER, fournisseur d'énergie, encourage aussi à engager une promotion des démarches écoresponsables, que ce soit au niveau des particuliers, dans l'achat et l'usage numérique, de pratiques et usages professionnels.

## DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES : Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

## DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

### QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION  
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ  
DES ABEILLES



MOBILISER DES  
AIDES EUROPÉENNES  
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)





## RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023

Dans le cadre du recensement de la population mené en collaboration avec l'INSEE, 2 personnes habitant Les Haies ont été recrutées en qualité d'agents recenseurs et se présenteront du **19 janvier au 18 février 2023** munis de leur carte officielle.

Les agents effectueront la tournée de reconnaissance et collecteront les questionnaires à domicile ou par voie dématérialisée. Ils rencontreront régulièrement la 1ère adjointe, coordinatrice à la mairie afin de rendre compte de l'avancement de leur mission et lui remettront les questionnaires collectés. Par ailleurs les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel.

Toutes les informations personnelles sont protégées, seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires qui ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Le recensement est une enquête obligatoire dont la commune est responsable, effectuée en collaboration avec l'INSEE.

Le recensement est essentiel pour la vie des communes, il permet non seulement de déterminer la population officielle mais aussi la participation de l'Etat au budget des communes pour réaliser les projets.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil !

## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT CONCEVOIR ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT

→ POUR L'ÉTAT



→ Définir les politiques publiques nationales

→ POUR LES COMMUNES



→ € Établir la contribution de l'État au budget des communes

→ Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Définir le nombre d'élus au conseil municipal

→ POUR LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS



→ Ouvrir de nouveaux commerces  
Construire des nouveaux logements



Pour l'ensemble de la population

## BIEN VIVRE ENSEMBLE



**Vous êtes en deuil**

Elle me manque...

Je me sens seule...

J'ai besoin d'être écouté.e...

mais partager ma peine... avec qui et où ?

**Nous pouvons vous accompagner...**

Contact : 07 70 05 77 47

## ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES VOUS ETES EN DEUIL

Vous avez perdu un être cher.

Votre chagrin est profond et vous paraît insurmontable.

Plus le temps passe, moins on écoute votre souffrance.

Pour vous permettre d'en parler l'association Jalmalv Vienne vous propose :

- soit une écoute individuelle de quelques séances,
- soit de participer à un groupe d'endeuillés.

L'association Jalmalv-Vienne est une association d'accompagnement de personnes en fin de vie.

Elle est laïque, apolitique, non confessionnelle.

Elle adhère à la Fédération Jalmalv qui comprend 80 associations dans 120 villes de France et 60 départements.

Elle est reconnue d'utilité publique.

Contact :

JALMALV Vienne

112-114 avenue du Général Leclerc

38200 - Vienne

Tél. 06 40 83 46 64

Numéro spécial Endeuillés : 07 70 05 77 47

[jalmalv38.vienne@orange.fr](mailto:jalmalv38.vienne@orange.fr)

[www.jalmalv-vienne38.f](http://www.jalmalv-vienne38.f)

## JEUNESSE

Point Information Jeunesse  
Orientation, Etudes, Métiers, BAFA, Jobs étudiants, Santé, Logements, Bourses, ...



Accueil de loisirs pour tous les 11/17 ans

## ANIM JEUNES VACANCES DE NOEL - 11-17 ans

Programme à consulter sur le site :

<https://animjeune.portail-defi.net/>

Nombreuses activités :

patinoire, sport, cuisine, jeux, atelier créatif...

par mail à : [animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:animjeune@vienne-condrieu-agglomeration.fr)

LES HAIES

Samedi 10 Décembre 2022

FETE GOURMANDE

A partir de 15h

- ★ La municipalité vous invite à venir partager un moment de convivialité
- ★ Dégustations préparées par les associations
- ★ Présence d'un petit marché de produits locaux

# JOURNEES JEUX



à la salle des fêtes des HAIES  
de 10h à 18h

Vendredi 30 septembre 2022 (gratuit)

Vendredi 25 novembre 2022

Vendredi 6 janvier 2023

Vendredi 3 mars 2023

Vendredi 31 mars 2023 (veillée)

Vendredi 12 mai 2023

Vendredi 2 juin 2023

Nous recherchons  
des BENEVOLES  
pour quelques  
heures, faites-vous  
connaître en mairie !

Venez jouer et découvrir pour ces journées tous les jeux proposés par le  
ludomobile

Ouvert à tous les habitants de 0 à 99 ans !  
du territoire de Vienne Condrieu Agglomération

Venez nombreux, en famille ou entre amis, avec votre école, votre nounou...  
mais surtout avec votre envie de découverte et votre âme d'enfant !!

Plus d'info :

Tél : 07 86 62 36 18

Mail : [ludomobilemjcvienna@gmail.com](mailto:ludomobilemjcvienna@gmail.com)

[www.ludothequemjcvienna.fr](http://www.ludothequemjcvienna.fr)

En partenariat avec :



## COMMENT REDUIRE LA FACTURE ENERGETIQUE DE MON LOGEMENT ?

Dans le cadre de son Plan Climat Air-Energie Territorial, Vienne Condrieu Agglomération met en place un service de proximité gratuit et indépendant ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour vous accompagner dans une gestion durable de l'énergie de votre logement : le service INFO ENERGIE.

Ce service, en partenariat avec l'ALTE69 et l'AGEDEN, bénéficie d'un cofinancement de l'Etat, de la Région, des départements du Rhône et de l'Isère ainsi que de Vienne Condrieu Agglomération.

Vous habitez dans le Rhône ?

**Une permanence sur rendez-vous a lieu tous les premiers mercredis du mois à CONDRIEU (salle Les Eclats - face à la mairie).**

**Prochaine permanence : mercredi 7 décembre 2022**

Prenez rendez-vous :

Tél. : 04 37 48 25 90

Mail : [contact@infoenergie69-grandlyon.org](mailto:contact@infoenergie69-grandlyon.org)

Site internet : <https://viennecondrieuagglomeration.infoenergie69.org/fr/>

Comment réduire la facture énergétique de mon logement ?

Vienne Condrieu Agglomération

**Contactez l'Espace Énergie**

Accompagnement - Information - Expertise indépendante et gratuite

Chauffage

Énergie renouvelable

Isolation thermique

Sobriété énergétique

AGEDEN

ALTE

Isère

RHÔNE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

France Rénov'

## PRIME AIR BOIS

Afin d'améliorer la qualité de l'air sur son territoire, Vienne Condrieu Agglomération lance la Prime air bois, destinée à vous accompagner dans le remplacement de votre ancien appareil de chauffage au bois.

### Qu'est-ce que la Prime air bois ?

La Prime air bois vise à aider financièrement les particuliers à remplacer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

Le montant de la **prime proposée par Vienne Condrieu Agglomération est de 700 €**, auquel peut s'ajouter une bonification de 800 € sous conditions de revenus (soit une prime totale de 1 500 €).

La Prime air bois est cumulable avec la prime de transition énergétique (MaPrimeRénov'), l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) et le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Au total, certains ménages peuvent bénéficier jusqu'à 4 500 € d'aides publiques.

La Prime air Bois est une aide versée par Vienne Condrieu Agglomération, financée par l'Agglo et l'ADEME.

### Quelles sont les conditions ?

- Etre un particulier, résidant dans l'une des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération
- Occuper une résidence principale achevée depuis plus de deux ans
- **Remplacer votre cheminée ouverte ou votre poêle installé avant 2002**
- Choisir un nouveau poêle ou un insert référencé dans un des deux registres suivants : Flamme Verte ou ADEME
- Faire réaliser votre installation par un professionnel qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), Quali'Bois par Qualit'EnR ou Qualibat'EnR Bois (liste des professionnels disponible sur le site <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>)
- Vous engager à faire détruire votre ancien appareil de chauffage

Attention, une seule prime est accordée par an et par foyer fiscal.

### Quelles sont les étapes à suivre pour bénéficier de la prime ?

Vous devez remplir un dossier de demande qui sera traité par l'Association pour une gestion durable de l'énergie (AGEDEN). Avant tout achat d'un nouveau matériel, il est conseillé de lire attentivement le dossier de demande et de se renseigner auprès de l'AGEDEN..

### Plus d'info :

Association pour une gestion durable de l'énergie (AGEDEN)

Tél : 04 76 23 53 50 - mail : [primeairbois-agglo@ageden38.org](mailto:primeairbois-agglo@ageden38.org)

Pour consulter le dossier de demande de la prime, consulter le site internet de l'Agglo :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/actualite/prime-air-bois/>








## COLLECTE ET VALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

**ADIVALOR**

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles

Récupération des sacs d'engrais, bidons vide d'hygiène de traite et de produits phyto :

**du lundi 5 au vendredi 9 décembre 2022.**

La collecte est réservée uniquement aux professionnels agricoles.

Ces déchets doivent être déposés à la Coopérative OXYANE  
404 chemin de Longchamp - 69420 LES HAIES

Tél : 04 74 53 66 47 - adresse e-mail : [mag425@groupe-oxyane.fr](mailto:mag425@groupe-oxyane.fr)

L'agriculture génère des déchets, comme toute activité économique. La société Adivalor, créée au niveau national en 2001 par les coopératives agricoles, organise la collecte, le tri puis le recyclage via des filières spécialisées de la plupart des déchets générés par l'activité de ses agriculteurs et viticulteurs-coopérateurs.

A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole.

## MONOXYDE de carbone

**Attention aux intoxications** !

Les foyers de maisons d'habitation, les fours ou les appareils de chauffage, les poêles à bois sont parmi les sources les plus courantes d'émission de monoxyde de carbone qui peuvent conduire à une intoxication. Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est **indolore, invisible et non irritant**. Après avoir été respiré, il provoque **maux de têtes, nausées, vomissements, maux de tête ou encore une paralysie musculaire**.

### Pour éviter les intoxications

 <p>Placer impérativement les <b>groupes électrogènes</b> à l'extérieur des bâtiments</p>	 <p><b>Ne jamais utiliser</b> pour se chauffer des <b>appareils non destinés à cet usage</b> : cuisinière, brasero, barbecue...</p>	 <p>Respecter les <b>consignes d'utilisation</b> des appareils à combustion (ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu)</p>	 <p>Veiller à une <b>aération et à une ventilation correctes des lieux</b> et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air</p>
--	--	--	---

### Que faire si on soupçonne une intoxication ?

 <p><b>Ouvrez les fenêtres et les portes</b></p>	 <p><b>Arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson</b></p>	 <p><b>Sortez de chez vous</b></p>	 <p><b>Appelez les secours</b></p> <div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;">    </div>
---	--	---	---



# ASSOCIATIONS

## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque vous propose d'élire votre livre jeunesse préféré,  
parmi 5 albums sélectionnés par les bibliothèques du secteur.«

**Venez les découvrir et votez, à la bibliothèque, à partir du vendredi 6 janvier 2023.**



# Prix KEM TU

**Elisez votre  
livre jeunesse préféré**

jusqu'au  
15 mars 2023

**Annnonce du lauréat le  
samedi 1er avril à 11h  
dans votre bibliothèque**

Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Longes, Loire-sur-Rhône,  
St Cyr-sur-le-Rhône, St Romain en Gal, St Romain en Gier

## Du côté de l'école...



### VENTE DE LUMIGNONS

8 DECEMBRE

Pour aider leurs parents à financer leur classe découverte en Auvergne, les enfants de l'école vont fabriquer des lumignons pour le 8 décembre. Ils seront en vente au prix de 1,50 € le lot de trois.

- Si vous avez des **petits pots en verre** (hauts comme des pots de yaourts) ne les jetez pas, **apportez-les rapidement à l'école** (carton dans le hall).
- **Fabrication sur commande** : complétez puis déposez **dans la boîte aux lettres de l'école** le bon de commande ci-dessous **avant le 11 novembre accompagné du règlement** (chèque à l'ordre de la coop école ou espèces)
- Les lots seront à récupérer devant la mairie **vendredi 2 décembre de 16h30 à 19h**.

Un grand **MERCI** pour votre participation.

Les élèves et leurs enseignantes

Nom Prénom	Nombre de lots à 1,50 €	Somme à payer

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_



### Un petit geste écologique peut rapporter gros !!



Les élèves de CP à CM2 de l'école du village des Haies partiront en classe découverte en mai 2023.

Afin de financer une partie de leur voyage, une **récolte de batteries de tout véhicule** est organisée par les parents d'élèves.

Cette récolte aura lieu :

le vendredi 16 décembre 2022 entre 16h et 18h et le samedi 17 décembre de 9h à 11h30

sur le parking devant la salle des fêtes

N'hésitez pas à en parler à vos proches, amis....

# La recette au fil des saisons....

## Sapin de Noël épinard - Reblochon pour un apéritif festif

### ❖ Ingrédients :

- 1 pâte à pizza d'environ 375 g
- ½ oignon
- 3 poignées de pousses d'épinards
- 250g Reblochon
- 3 cuil. à soupe crème épaisse
- 1 jaune d'oeuf
- 2 cuil. à soupe Parmesan
- 2 cuil. à soupe herbes fraîches ciselées
- 1 cuil. à café piment
- Poivre



### ❖ Préparation :

- Chauffez le four à th. 6-7 (200 °C).
- Mixez le Reblochon avec la crème épaisse, l'oignon et les épinards. Poivrez.
- Coupez la pâte à pizza en carrés d'environ 4 cm.
- Déposez une noisette de farce au centre de chaque carré puis rassemblez les quatre coins. Pressez pour souder et façonnez en boule.
- Renouvelez l'opération jusqu'à épuisement des ingrédients.
- Déposez les boules au fur et à mesure sur une plaque recouverte de papier sulfurisé en formant un sapin.
- Badigeonnez le sapin de jaune d'œuf battu avec 1 cuillère d'eau et enfournez pour 20 minutes.
- Laissez tiédir.
- Saupoudrez de parmesan râpé, de piment puis décorez d'herbes fraîches et de tomates cerises.

Bonne dégustation !

*Vous aussi faites-nous partager vos recettes de saison en les transmettant à la mairie sous forme papier ou par mail : [mairie@leshaies.fr](mailto:mairie@leshaies.fr)*